



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 6 juillet 2021 à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, MME LORI DOUCET, formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéoconférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéoconférence.

Monsieur le conseiller Jean-François Hecq a motivé son absence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Lucette Gauthier, décédée le 29 avril à l'âge de 81 ans;
- madame Johanne St-Louis, décédée le 8 mai à l'âge de 62 ans;
- monsieur Alain Desjardins, décédé le 19 juin à l'âge de 57 ans;
- madame Gloria Carruthers, décédée le 21 juin à l'âge de 81 ans;
- monsieur Claude Gauthier, décédé le 29 juin à l'âge de 64 ans.

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie et sur ses activités.

RÉSOLUTION 2021-07-318 **ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la tenue de la séance par vidéoconférence.

Aucune question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour n'a été reçue.

**RÉSOLUTION 2021-07-319
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 12, RUE DE LA ROSE-DES-CÈDRES – ZONE R-1 137 –
DOSSIER 2103-DM-442**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment résidentiel à être érigé au 12, rue de la Rose-des-Cèdres sur le lot 6 314 789 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 137.

En conformité avec l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 16 juin 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 2,87 mètres le total minimal des marges latérales entre le bâtiment résidentiel à être érigé au 12, rue de la Rose-des-Cèdres et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,33 mètre, soit 10,3 % inférieure au total minimal des marges latérales permis de 3,2 mètres pour une propriété avec garage attaché sans fenêtre ni ouverture prescrit au Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'établir à 0,39 le rapport espace bâti / terrain maximal du bâtiment résidentiel à être érigé au 12, rue de la Rose-des-Cèdres, représentant une dérogation de 0,09, soit 30,3 % supérieure au rapport espace bâti / terrain maximal de 0,3 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 137.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-320
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 3785, RUE DE LA FAYETTE OUEST – ZONE I-3 467 –
DOSSIER 2103-DM-448**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment industriel à être érigé au 3785, rue de la Fayette ouest sur le lot projeté 6 431 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-3 467.

En conformité avec l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 16 juin 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 0,48 le rapport espace bâti / terrain maximal du bâtiment industriel à être érigé au 3785, rue de la Fayette ouest, représentant une dérogation de 0,08, soit 20 % supérieure au rapport espace bâti / terrain maximal de 0,4 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone I-3 467.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-321
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 6485, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE I-2 481 – DOSSIER 2104-DM-450**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment industriel situé au 6485, rue Doris-Lussier sur le lot 5 670 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481.

En conformité avec l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 16 juin 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser l'installation d'une deuxième enseigne détachée sur le terrain du 6485, rue Doris-Lussier, représentant une dérogation à l'article 240 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-322
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 4747, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 480 –
DOSSIER 2105-DM-455**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune sur les lots 4 430 872 et 4 430 873 cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 480.

En conformité avec l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 16 juin 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 0,13 le rapport espace bâti / terrain minimal du bâtiment industriel situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune, représentant une dérogation de 0,02, soit 13,33 % inférieure au rapport espace bâti / terrain minimal de 0,15 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone I-1 480.

D'établir à 12,31 mètres la largeur maximale de l'allée d'accès du bâtiment industriel situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune, représentant une dérogation de 0,31 mètre, soit 2,58 % supérieure à la largeur maximale de 12 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone I-1 480.

D'établir à 91 le nombre de cases de stationnement pour le bâtiment industriel situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune, représentant une dérogation de 115 cases, soit 55,83 % inférieure au nombre de 206 cases de stationnement prescrit au Règlement RV-1441 sur le zonage pour une école secondaire.

D'établir à 2 mètres la largeur minimale de la bande de verdure entre l'emprise de rue et l'espace pavé du bâtiment industriel situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune, représentant une dérogation de 2 mètres, soit 50 % inférieure à la largeur minimale de 4 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'établir à 1,33 mètre la distance minimale entre le bâtiment industriel situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune et l'aire de stationnement, représentant une dérogation de 1,67 mètre, soit 55,67 % inférieure à la distance minimale entre un bâtiment et une aire de stationnement de 3 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

De refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2021 portant le numéro R-21-CU-4478, d'établir à 17,32 % le pourcentage minimal de fenestration sur la façade du bâtiment industriel situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune, représentant une dérogation de 7,68 %, soit 30,72 % inférieure au pourcentage minimal de fenestration de 25 % prescrit au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-07-323
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 3000, RUE D’ANNEMASSE – ZONE C-3 406 –
DOSSIER 2106-DM-459**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d’urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment commercial à être érigé au 3000, rue d’Annemasse sur le lot 6 277 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-3 406.

En conformité avec l’arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la procédure d’audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 16 juin 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n’avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d’un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D’établir à 9 % le pourcentage minimal de fenestration sur la façade ouest du bâtiment commercial à être érigé au 3000, rue d’Annemasse, représentant une dérogation de 16 %, soit 64 % inférieure au pourcentage minimal de fenestration de 25 % prescrit au Règlement RV-1441 sur le zonage.

D’établir à 21 % le pourcentage minimal de fenestration sur la façade avant du bâtiment commercial à être érigé au 3000, rue d’Annemasse, représentant une dérogation de 4 %, soit 16 % inférieure au pourcentage minimal de fenestration de 25 % prescrit au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-324
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 et celui de la séance extraordinaire du 15 juin 2021 tels que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-325
RÈGLEMENT RV-1447-024 – ADOPTION**

ATTENDU qu’une consultation écrite sur le Projet de règlement a été tenue du 12 mai au 1^{er} juin 2021;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter et n'est pas visé par la Politique de participation en matière d'urbanisme;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1^{er} juin 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1447-024 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 483.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-326
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-025 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-025 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 120.

DE remplacer la tenue de l'assemblée publique par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-327
RÈGLEMENT RV-1698 – ADOPTION**

ATTENDU que l'objet du Règlement RV-1659 prévoyant l'acquisition d'un logiciel et son financement par emprunt, entré en vigueur le 24 avril 2019, n'a pas été réalisé et que l'emprunt autorisé n'a pas été utilisé;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1^{er} juin 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1698 abrogeant le Règlement RV-1659 prévoyant l'acquisition d'un logiciel et son financement par emprunt.

De remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une période de réception des demandes de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-328
RÈGLEMENT RV-1699 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1^{er} juin 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1699 décrétant des travaux de pavage sur une partie de la rue Yvonne-Lacroix et leur financement par emprunt.

De remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une période de réception des demandes de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-329
MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME – CONFORMITÉ DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'attester que la modification au Plan d'urbanisme de la Ville introduite par le Règlement RV-1440-007 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable aux lots 3 005 481 et 3 005 489 ayant front sur la montée Sanche, ne nécessite aucune modification aux règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ni à son règlement prévu à l'article 116 de la loi, SAUF :

- la modification du règlement sur le zonage et de son plan par le remplacement de la zone commerciale de quartier C-2 120 par la zone résidentielle multifamiliale R-3 120 et par la modification des dispositions particulières à cette zone prévue au Règlement RV-1441-084 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone R-3 120 et par l'établissement de ses dispositions particulières.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-330
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par consultation écrite du 9 au 25 juin 2021 sur le Règlement RV-1697 décrétant des travaux de modification des feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée et de la rue Alexandre-le-Grand par l'ajout d'un système de gestion dynamique et prévoyant un emprunt à cette fin.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-07-331
RÈGLEMENT RV-1045-11**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1045-11 modifiant le Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-07-332
RÈGLEMENT RV-1498-1**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1498-1 modifiant le Règlement RV-1498 décrétant des travaux d'entretien, de réfection, de pavage et d'éclairage à divers endroits et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-07-333
RÈGLEMENT RV-1691-1**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1691-1 modifiant le Règlement RV-1691 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-07-334
RÈGLEMENT RV-1701**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1701 abrogeant le Règlement RV-1618 décrétant l'acquisition d'un véhicule électrique et son financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2021-07-335
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 7 mai au 10 juin 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-336
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 montrant un total des activités de 6 996 551,98 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-337
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 16 juin 2021 et révisée par le Service des finances le 17 juin 2021, montrant un montant payable total de 1 005 171,48 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-338
APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ –
FONDS DE LA FIDUCIE AGRICOLE DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approprier au surplus libre accumulé la somme de 1 000 000 \$ afin de constituer un patrimoine d'affectation initial au fonds de la Fiducie agricole de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-339
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 9 JUILLET 2021 AU MONTANT DE
7 685 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission d'obligations désignée aux présentes, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 1 044 000 \$ | 0,55000 % | 2022 |
| 1 051 000 \$ | 0,70000 % | 2023 |
| 1 050 000 \$ | 0,90000 % | 2024 |
| 1 065 000 \$ | 1,15000 % | 2025 |
| 3 475 000 \$ | 1,30000 % | 2026 |

Prix : 98,94700

Coût réel : 1,45680 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 1 044 000 \$ | 0,55000 % | 2022 |
| 1 051 000 \$ | 0,70000 % | 2023 |
| 1 050 000 \$ | 0,95000 % | 2024 |
| 1 065 000 \$ | 1,25000 % | 2025 |
| 3 475 000 \$ | 1,40000 % | 2026 |

Prix : 99,22914

Coût réel : 1,45931 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 1 044 000 \$ | 0,50000 % | 2022 |
| 1 051 000 \$ | 0,70000 % | 2023 |
| 1 050 000 \$ | 0,95000 % | 2024 |
| 1 065 000 \$ | 1,20000 % | 2025 |
| 3 475 000 \$ | 1,35000 % | 2026 |

Prix : 99,00000

Coût réel : 1,48421 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

ATTENDU que conformément au pouvoir qui a été délégué à la trésorière adjointe en vertu du Règlement numéro RV-1072 adopté le 21 novembre 1995, elle a adjugé l'émission d'obligations de 7 685 000 \$ à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. en accord avec l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que la trésorière adjointe a demandé à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière adjointe du procès-verbal de l'adjudication de la vente d'obligations au montant de 7 685 000 \$ suite à l'appel d'offres public du 9 juillet 2021 à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. conformément au Règlement RV-1072.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-07-340
OFFRE DE PRIX – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE RAMPE
MODULAIRE AU CHALET DU PARC PELLERIN – CONTRAT 2021-1855

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour la fourniture et l'installation d'une rampe modulaire au chalet du parc Pellerin;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 16 juin 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter l'offre de Go Rampe inc. au montant de 54 860,33 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une rampe modulaire au chalet du parc Pellerin – Contrat 2021-1855.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-07-341
ÉLECTION GÉNÉRALE 2021 – RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS ET DU
PERSONNEL ÉLECTORAL**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE décréter la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre d'élections et de référendums municipaux, comme suit :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Officiers d'élection | |
| Président d'élection | 10 150 \$ |
| Secrétaire d'élection | 6 600 \$ |
| Trésorier | 2 800 \$ |

Vote par anticipation et jour du scrutin

| | |
|---|--------|
| Personnel d'encadrement – par jour de vote | |
| Adjoint au président d'élection / Responsable de salle | 760 \$ |
| Responsable logistique | 760 \$ |
| Responsable logistique – adjoint | 650 \$ |
| Responsable informatique | 760 \$ |
| Responsable des communications | 575 \$ |
| Autres adjoints au président d'élection | 760 \$ |
| Officier responsable de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville | 700 \$ |
| Préposé à la formation – tarif par cours donné | 125 \$ |

| | |
|--|--------|
| Personnel des bureaux de scrutin - par jour de vote | |
| Scrutateur – scrutin | 255 \$ |
| Scrutateur – vote par anticipation | 275 \$ |
| Secrétaire – scrutin | 230 \$ |
| Secrétaire – vote par anticipation | 255 \$ |
| Membre table de vérification | 165 \$ |
| Préposé à l'accueil – scrutin et BVA | 165 \$ |
| Constable spécial – circulation intérieure et extérieure | 165 \$ |

| | |
|---|-------|
| Autres rémunérations | |
| Prime de formation | 35 \$ |
| Chauffeur | 50 \$ |
| Réserviste | 50 \$ |
| Prime pour fonction supérieure | 45 \$ |
| Prime pour support au responsable de salle à la fermeture | 25 \$ |
| Membre de l'équipe de réception des résultats du scrutin – tarif horaire | 35 \$ |
| Autre personnel et personnel clérical – tarif horaire (à l'extérieur de l'horaire de travail si personnel de la Ville) | 25 \$ |

| | |
|--|--------|
| Vote par correspondance (COVID) | |
| Coordonnateur – responsable du traitement – tarif horaire | 75 \$ |
| Scrutateur – traitement et dépouillement | 275 \$ |
| Secrétaire – traitement et dépouillement | 255 \$ |
| Prime pour dépouillement seulement | 40 \$ |
| Formation | 35 \$ |

Commission de révision

| | |
|--|--------------------|
| Président | 1 045 \$ /1 275 \$ |
| Vice-président | 760 \$ /1 100 \$* |
| Membre | 760 \$ /1 100 \$* |
| Agent d'accueil et saisie informatique – tarif horaire | 25 \$ |
| Huissiers : Selon entente avec le professionnel | |
| * Variation en fonction du nombre de sessions | |

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-342
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMITÉ DE DÉMOLITION –
NOMINATION DES MEMBRES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE renouveler, conformément au Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, la nomination des personnes suivantes au comité de contrôle des démolitions, pour un mandat d'un an à compter des présentes :

- madame Marlene Cordato, à titre de présidente;
- monsieur Daniel Kaeser, à titre de vice-président;
- madame Karine Laramée, à titre de membre.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-343
COUR MUNICIPALE – PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE
GÉNÉRAL**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'implanter le Programme de mesures de rechange général à la Cour municipale de Boisbriand en collaboration avec la Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice du ministère de la Justice du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-344
MESURES ALTERNATIVES À LA VENTE POUR TAXES IMPAYÉES ET
MANDAT AU PROCUREUR**

ATTENDU que la vente d'immeubles à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes est reportée à l'année 2022 compte tenu du contexte de pandémie de la COVID-19 et de la tenue de l'élection municipale générale;

ATTENDU que certains comptes doivent faire l'objet d'une procédure de recouvrement afin de respecter le délai de prescription extinctive;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la greffière à retirer de la liste des comptes à recevoir préparée par le Service des finances en date du 21 juin 2021 dont le conseil a pris connaissance :

1° tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la procédure de recouvrement;

2° tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation;

3° tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe;

4° tout immeuble pour lequel un solde de 100 \$ et moins est dû.

D'autoriser la greffière à mandater le procureur de la Ville pour intenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-07-345
MANDAT AUX PROCUREURS – RECOUVREMENT DE TAXES FONCIÈRES
– CENTRE COMMUNAUTAIRE RELIGIEUX HASSIDIQUE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE mandater Me Alain Longval du cabinet Dunton Rainville, avocats afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre les procédures nécessaires contre le Centre communautaire religieux hassidique dans le cadre du dossier de recouvrement de taxes foncières portant le numéro 700-22-043491-215.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-346
MANDAT AUX PROCUREURS – COMMISSION D'ACCÈS À
L'INFORMATION DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE mandater Me Alain Longval du cabinet Dunton Rainville, avocats afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre les procédures nécessaires dans le cadre de la demande de révision portant le numéro 1026291-J demandée par Me Jean-François Gagné à la Commission d'accès à l'information du Québec suite à une demande d'accès à des documents présentée à la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-347
TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR UNE
PARTIE DU CHEMIN DE LA CÔTE SUD – DEMANDE D'AUTORISATION AU
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

ATTENDU que le projet de travaux de prolongement des services municipaux entre le 146, chemin de la Côte Sud et le boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 506 725 du cadastre du Québec, tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la firme EFEL Experts-Conseils inc. à solliciter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'autorisation pour des travaux de prolongement des services municipaux entre le 146, chemin de la Côte Sud et le boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 506 725 du cadastre du Québec.

DE prendre possession des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire à être construites sur le lot 2 506 725 du cadastre du Québec lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction de la Ville, le tout conformément à l'entente sur les travaux municipaux à être signée avec Gestion Marsan inc.

DE s'engager à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-348
TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR UNE
PARTIE DU CHEMIN DE LA CÔTE SUD – SIGNATURE D'UNE ENTENTE
RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC GESTION MARSAN INC.**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la signature d'une entente avec Gestion Marsan inc. pour des travaux de prolongement d'aqueduc et d'égout sanitaire entre le 146, chemin de la Côte Sud et le boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 506 725 du cadastre du Québec, conformément au Règlement RV-1052-4 portant sur les ententes avec les promoteurs pour l'installation de services municipaux.

DE s'engager à prendre possession des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-07-349
GESTION PARTICULIÈRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU PROJET
RÉSIDENTIEL DU CROISSANT CORNO – SIGNATURE D'UN ADDENDA
AVEC CONSTRUCTION GAB INC.**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'addenda à l'annexe D de l'entente avec le promoteur pour travaux municipaux 1052 P-69 ayant trait à la gestion particulière des matières résiduelles avec Construction GAB inc., prévoyant la cession à la Ville des lots 6 385 259 et 6 385 261 du cadastre du Québec et des conteneurs semi-enfouis s'y trouvant.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-350
GESTION PARTICULIÈRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU PROJET
RÉSIDENTIEL 2A, 2B ET 4, AVENUE DES MILLE-ÎLES – SIGNATURE
D'UNE ENTENTE AVEC 9394-8826 QUÉBEC INC.**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente avec 9394-8826 Québec inc. sur la gestion particulière des matières résiduelles du projet résidentiel situé aux 2A, 2B et 4, avenue des Mille-Îles.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-351
PROGRAMME DE CAPTURE, STÉRILISATION, DE RETOUR AU LIEU DE
CAPTURE ET DE MAINTIEN DES COLONIES DE CHATS
COMMUNAUTAIRES – SIGNATURE D'UN ADDENDA AVEC FÉLINS PARMIS
NOUS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'addenda à l'entente relative à la mise en œuvre d'un programme de capture, stérilisation, de retour au lieu de capture et de maintien des colonies de chats communautaires avec l'organisme Félines parmi nous, ayant trait à l'utilisation d'un local du chalet Perron situé au 40, rue de Galais devant servir principalement à des fins d'entreposage de matériel, d'accueil temporaire de chats et de tenue d'activités.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-07-352
ACQUISITION DES LOTS 2 502 562 ET 2 502 599 DU CADASTRE DU
QUÉBEC – 385, CHEMIN DE LA CÔTE SUD – AJOUT À LA RÉOLUTION
2021-06-291**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE confirmer l'inclusion du lot 2 502 562 du cadastre du Québec à l'acquisition de la terre agricole située au 385, chemin de la Côte Sud, selon les modalités convenues au bail intervenu entre François Thinel, faisant affaires sous le nom « Ferme biologique Boisbriand » et la Ville.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-07-353
ACQUISITION DES LOTS 6 426 387 À 6 426 396 DU CADASTRE DU
QUÉBEC – TERRAINS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES**

ATTENDU qu'aux termes de la convention et acceptation de l'indemnité convenue entre la Ville et 98503 Canada ltée, Luc Dubois, et 2526-9713 Québec inc., les lots suivants doivent être cédés à la Ville en règlement des dossiers d'expropriation :

- 6 426 387 et 6 426 388 par 98503 Canada ltée;
- 6 426 389 et 6 426 390 par Luc Dubois;
- 6 426 391 à 6 426 396 par 2526-9713 Québec inc.;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver l'acquisition des lots 6 426 387 à 6 426 396 du cadastre du Québec par la Ville, selon les modalités prévues à la convention et acceptation de l'indemnité conclue avec 98503 Canada ltée, Luc Dubois et 2526-9713 Québec inc.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-354
ACQUISITION DES LOTS 6 385 259 ET 6 385 261 DU CADASTRE DU
QUÉBEC – PROJET RÉSIDENTIEL DU CROISSANT CORNO**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver l'acquisition de Construction GAB inc. des lots 6 385 259 et 6 385 261 du cadastre du Québec selon les modalités convenues à l'addenda de l'annexe D de l'entente relative aux travaux municipaux 1052 P-69 ayant trait à la gestion particulière des matières résiduelles du projet résidentiel du croissant Corno.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-355
SERVITUDE DE NON OBSTRUCTION – PROJET RÉSIDENTIEL DU
CROISSANT CORNO**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver l'établissement d'une servitude de non obstruction par Construction GAB inc. affectant les lots 6 034 566 et 6 034 568 du cadastre du Québec adjacents au lot 6 034 567 (parc), conformément aux dispositions de l'entente relative aux travaux municipaux numéro 1052 P-69 portant sur le projet résidentiel du croissant Corno.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-356
ANNULATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET STATIONNEMENT –
6000, RUE DORIS-LUSSIER**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver l'annulation de la servitude existante de passage et de stationnement établie conformément aux exigences du Règlement RV-1441 sur le zonage entre 9253-0586 Québec inc. et Immeubles Néki, maintenant connue sous le nom de Kinova Immobilier, affectant une partie du lot 4 357 122 du cadastre du Québec et dont copie a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 22 435 969.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-357
SIGNALISATION – ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DE LA
TERRASSE FILION ET DE LA RUE LETELLIER**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'instaurer un arrêt obligatoire à l'intersection de la terrasse Filion et de la rue Letellier en directions nord et sud.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-358
ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE
CLIMAT**

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

« Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés.

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population.

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société.

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens.

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie. »

ATTENDU qu'en conséquence, les élus de la Ville de Boisbriand s'engagent à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de leurs décisions, à agir dans leur travail et dans leur vie personnelle avec une volonté d'exemplarité et à assumer leurs responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, ils amélioreront la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS

D'adhérer à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

DE transmettre une copie de cette résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2021-07-359

CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

ATTENDU que les municipalités sont des gouvernements de proximité et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

ATTENDU que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la Charte municipale pour la protection de l'enfant;

ATTENDU qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand partage les valeurs de la Charte, à savoir :

- d'offrir un milieu de vie sécuritaire;
- de reconnaître aux enfants le droit d'être entendus;
- de poser des gestes de sensibilisation;
- de poser des gestes de soutien;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand pose déjà plusieurs gestes en faveur des enfants, notamment avec la tenue des camps de jours estivaux et la journée de la Famille active;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand soutient les organismes reconnus sur son territoire dont la mission consiste à offrir des services aux familles et enfants de Boisbriand;

ATTENDU que l'adoption de la Charte a été suggérée par le comité de la famille, des aînés et de la vie communautaire et recommandée par la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant et adhérer aux mouvements et aux valeurs de bienveillance qu'elle promeut.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-07-360
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS PRIVÉS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 9 juin 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-361
CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DEVANT LE CENTRE DE
CRÉATION – AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le Petit Théâtre du Nord à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de permettre la consommation d'alcool sur le site extérieur du Centre de création avant le début des représentations prévues du 16 juin au 31 août 2021 et durant les entractes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-362
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL ET DE
SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ – APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE
ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le projet d'entente accordant une aide financière de 17 640 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour le renouvellement du projet collectif « Campagne d'achat local et de soutien à la communauté » du Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand pour l'année 2021.

D'approprier la somme de 17 640 \$ au surplus libre accumulé pour couvrir cette dépense, imputable au poste budgétaire 02 110 00 991.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-363
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2021 montrant un total mensuel de 5 645 469 \$ et un cumulatif annuel de 28 442 855 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-364
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN
IMMEUBLE RÉSIDENTIEL – WHITESTONE – 1030, RUE DES FRANCS-
BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4441 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction d'un immeuble résidentiel de 9 étages à être érigé au 1030, rue des Francs-Bourgeois sur le lot 5 959 185 du cadastre du Québec dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation du 18 mars 2021 préparé par Forme Studio Architecture;
- plan d'architecture du 18 mars 2021 préparé par Forme Studio Architecture;
- plan d'implantation du 15 mars 2021 préparé par Labre et associés;
- plan d'ingénierie structure du 18 mars 2021 préparé par L2C Experts-conseils en structure;
- plans d'ingénierie électrique et mécanique du 18 mars 2021 préparés par Blondin Fortin Associés;
- plan de protection incendie du 18 mars 2021 préparé par FProtection Incendie;
- plan civil du 19 mars 2021 préparé par Équipe Laurence;
- document – évolution du projet du 14 avril 2021 préparé par Forme Studio Architecture;
- plan d'aménagement paysager du 17 mai 2021 préparé par Atelier Espace B;
- document – écran de verre givré du 27 mai 2021 préparé par Forme Studio Architecture.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 45 000 \$ pour assurer le respect du plan d'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-365
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
HÔTEL MICROTEL – 3000, RUE D'ANNEMASSE – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2021 portant le numéro R-21-CU-4488 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour l'hôtel Microtel à être érigé au 3000, rue d'Annemasse sur le lot 6 277 553 dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 20 mai 2021 préparé par STGM Associés Architectes;
- plan d'aménagement paysager du 24 mai 2021 préparé par Fahey et associés;
- document de présentation du 20 mai 2021 préparé par STGM Associés Architectes.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 45 000 \$ pour s'assurer du respect du plan d'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-366
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE AU 79, RUE YVONNE-LACROIX –
ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 juin 2021 portant le numéro R-21-CU-4468 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée au 79, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 6 079 386 dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 19 mai 2021 préparé par Nantel Consultants architecture;
- plan d'implantation du 18 mai 2021 préparé par Labre et associés;
- perspectives reçues le 20 mai 2021;
- étude d'implantation du 21 mai 2021 préparée par le Service du génie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-07-367
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT ET
DE L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON – COLLÈGE BOISBRIAND
– 4747, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 480

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2021 portant le numéro R-21-CU-4477 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement et l'aménagement d'un espace tampon entre la zone industrielle I-1 480 et la zone résidentielle R-1 475 pour le Collège Boisbriand situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune sur les lots 4 430 872 et 4 430 873 du cadastre du Québec dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 19 mai 2021 préparé par Charles Brosseau architecte;
- plan d'implantation du 18 mai 2021 préparé par Andréanne Masson arpenteure-géomètre;
- simulations visuelles du 19 mai 2021 préparées par Charles Brosseau architecte;
- plan d'aménagement paysager du 3 juin 2021 préparé par Diane Lévesque de Jardin Dion;
- panneau des échantillons du 19 mai 2021 préparé par Charles Brosseau architecte.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-07-368
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –
20, RUE DES MERLETTES – ZONE R-1 202

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 juin 2021 portant le numéro R-21-CU-4469 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement pour la résidence unifamiliale située au 20, rue des Merlettes sur le lot 3 008 756 du cadastre du Québec dans la zone R-1 202 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 19 mai 2021 préparé par Michel Kim, consultant en structure de bâtiment;
- panneau des échantillons préparé par Alexis Goyette, dessinateur en bâtiment.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'un plan d'aménagement paysager répondant aux critères de la réglementation et approuvé par la Division environnement du Service des travaux publics.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-369
APPROBATION DE L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON – CENTRE
DE DISTRIBUTION RENAUD-BRAY – RUE LA FAYETTE OUEST –
ZONE I-3 467**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 juin 2021 portant le numéro R-21-CU-4471 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'aménagement d'un espace tampon entre la zone I-3 467 et les zones résidentielles pour le Centre de distribution Renaud-Bray situé sur la rue La Fayette ouest dans la zone I-3 467 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation du 10 mai 2021 préparé par Stendel + Reich architecture;
- plan d'aménagement paysager du 5 mai 2021 préparé par Agence Relief Design;
- simulation de l'espace tampon du 12 mai 2021 préparée par Agence Relief Design;
- Inventaire des arbres du 26 février 2021 préparé par Évolution environnement inc.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 150 000 \$ pour la réalisation des travaux et à la signature d'un contrat d'installation d'un système d'irrigation et d'un contrat d'entretien afin de s'assurer de l'entretien et du suivi de la croissance des végétaux pour une période de 36 mois.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-370
APPROBATION DE LA MODIFICATION DU CONCEPT D'AFFICHAGE –
DISTRICT 23 - PHASE II – 6485, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 28 avril 2021 portant le numéro R-21-CU-4454 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du concept d'affichage

pour le bâtiment industriel situé au 6485, rue Doris-Lussier dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- concept d'affichage de la 2^e enseigne détachée du 14 juin 2021 préparé par EMD Batimo et Enseignes Barbo;
- lettre explicative du 15 mars 2021 préparée par District 23;
- concept d'affichage du bâtiment phase II du 13 avril 2021 préparé par EMD Batimo et Enseignes Barbo;
- lettre explicative du 12 avril 2021 préparée par District 23.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-07-371
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AUX 3885 À 3889, RUE ALFRED-LALIBERTÉ – ZONE I-3 469

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 juin 2021 portant le numéro R-21-CU-4462 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'un concept architectural pour le bâtiment industriel situé aux 3885 à 3889, rue Alfred-Laliberté dans la zone I-3 469 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- concept d'affichage du 17 juin 2021;
- document coupe-type des enseignes du 26 mai 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-07-372
RAPPORT D'EMBAUCHE DU MOIS DE JUIN 2021

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accuser réception du dépôt par le directeur général par intérim du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-373
PERMANENCE – CHEF DE DIVISION AU SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE confirmer la permanence de madame Kim Laviolette au poste cadre permanent à temps complet de chef de division au Service des ressources humaines selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-374
EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE AU SERVICE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'embaucher madame Nathalie Bélanger au poste de technicienne en géomatique, syndiqué régulier à temps complet, au Service des technologies de l'information à compter du 26 juillet 2021 ou selon entente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-375
CHANGEMENT DE STATUT D'UNE EMPLOYÉE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE confirmer le statut d'employée syndiquée de madame Annie Lahaie au poste régulier à temps complet de journalière-chauffeur au Service des travaux publics à compter du 21 juin 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-376
MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU
PERSONNEL CADRE – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la mise à jour de l'annexe A du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand compte tenu des changements organisationnels du Service des technologies de l'information et du Service juridique et Greffe.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-07-377
CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU
QUÉBEC, SECTION LOCALE BOISBRIAND – CRÉATION D'UN COMITÉ DE
NÉGOCIATION – MANDAT AU PROCUREUR**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE créer le comité de négociation patronale afin de représenter les intérêts de la Ville dans la conclusion de la nouvelle convention collective des pompiers et pompières du Québec, section locale Boisbriand pour la période débutant le 1^{er} janvier 2021.

DE nommer les personnes suivantes, membres du comité de négociation patronale :

- Me Ariane Pasquier, avocate au cabinet Lavery Avocats;
- madame Karoline Cyr, directrice du Service des ressources humaines;
- monsieur Claude Prévost, directeur du Service de sécurité incendie;
- monsieur Éric Galarneau, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

DE confier le mandat de négociation à Me Ariane Pasquier au montant de 85 024 \$ toutes taxes incluses, selon les termes de la proposition du 9 octobre 2020.

DE mandater Me Ariane Pasquier pour représenter les intérêts de la Ville dans tous dossiers ayant trait à l'application ou l'interprétation de la convention collective des pompiers et pompières du Québec, section locale Boisbriand.

Adoptée

Madame la conseillère Lori Doucet déclare que par souci de transparence, elle ne participera pas aux délibérations et ne se prononcera pas sur l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION 2021-07-378
CORRESPONDANCE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC –
AUDITS DE CONFORMITÉ SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET SUR
L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-
2022-2023**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la lettre de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec du 25 mai 2021 portant sur le démarrage de missions d'audit de conformité sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue par écrit relative aux affaires de la Ville prévues à l'ordre du jour de la séance n'a été reçue.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2021-07-379
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE lever la séance à 21 h 55.

Adoptée